



MASSÉRAC, le 13 Octobre 2026

Membres du Conseil Municipal
44290 MASSERAC

MAIRIE DE MASSERAC

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 OCTOBRE 2026 A 19 H 30

Date de convocation : 6 Octobre 2026

Présents : Fabrice SANCHEZ, Régis CLAVIER, Stéphanie LAFORGE (en visio), Thierry PERRIN, Maria Del Carmen LETORT, René DESROCHES, Didier CORREIA, Valérie SENOCQ, Sonia SUEL, Olivier BORDAIS, Noémie MOUSSINEAU, Bruno MASETTO, Yoann SOHIER

Excusée : Mme Sloane DAVID donne pouvoir à Mme Noémie MOUSSINEAU

Absente : Mme Garance GOUARNÉ

Secrétaire de séance : Mme Valérie SENOCQ

- COMMUNE

○ **Démission de la deuxième adjointe de son poste d'adjointe en restant conseillère municipale**

Mr Le Maire donne lecture de la demande de démission de la deuxième adjointe à Mr Le Sous-Préfet de Chateaubriant – Ancenis.

Celle-ci explique ses raisons professionnelles qui ne lui permettent plus d'assurer pleinement ses fonctions d'adjointe.

○ **Mutuelle communale : convention avec deux mutuelles**

Mr Le Maire informe les élus que les membres de la commission communale CCAS se sont réunis plusieurs fois pour travailler sur ce dossier et ont reçu plusieurs assureurs.

Les élus décident à l'unanimité de passer convention avec deux mutuelles : Axa et MBA, et donnent pouvoir à Mr Le Maire pour signer les conventions.

○ **Tarifs « Mange Debout »**

Mr Le Maire informe les élus que la commune a fait l'acquisition de 10 mange-debout pour la location et qu'il convient de décider des tarifs de location :

Les élus valident à l'unanimité les tarifs suivants :

- Associations de Massérac : Gratuit sans les housses **sur Réserve**
Et Commerçants ambulants
- Particuliers de Massérac : 5 Euros par mange-debout avec sa housse **sur Réserve**
Et Associations Hors Commune

○ **Interventions Musicales IMS 2026 2027**

Les élus décident à l'unanimité de renouveler la convention IMS 2026 2027 avec Redon Agglomération qui assure des interventions musicales à l'école de Massérac. Ces prestations sont prises en charge à 50 % par Redon Agglomération et 50 % par la commune.

- **Remboursement aux familles hors communes bénéficiaires des services du périscolaire de Massérac**

L'objet est le remboursement aux familles bénéficiaires du périscolaire de La SPL hors territoire de la SPL.

OK unanime

Mr Régis CLAVIER informe que le Conseil d'Administration de la SPL doit se renouveler en raison des élections de Plessé.

- **Devis 2 lits superposés supplémentaires et 5 cloisons pour l'école**

Les élus valident à l'unanimité les devis pour un montant de 994,18 TTC € les 2 lits et 647,76 € TTC les 5 cloisons.

- **CIID RA -Commission Intercommunale des Impôts Directs de Redon Agglomération : désignation d'un titulaire et d'un suppléant**

Les élus proposent à l'unanimité les membres communaux de la CIID de Redon Agglomération suivants :

Titulaire : Mr Bruno MASETTO

Suppléant : Mr Régis CLAVIER

Questions et Informations diverses :

- **Logement d'urgence : nouveau bail d'occupation précaire avec définition d'urgence**

Les élus sont informés des modifications à apporter sur la convention de bail du logement d'urgence qui sera dorénavant un bail précaire d'occupation du logement d'urgence pour une durée de trois mois non renouvelable par tacite reconduction, avec explication de la notion d'urgence et les démarches que le (la) locataire s'engage à mettre en œuvre pour trouver un nouveau logement.

- **Recensement 2027 de la population**

La mairie a reçu 5 candidatures pour les 2 postes à pourvoir.

Mr Le Maire souhaite recevoir d'autres candidatures.

Les entretiens auront lieu avec Mr Le Maire et les deux coordonnateurs : Mr Régis CLAVIER et Mme Maria LETORT.

- **Point sur le Personnel**

Les élus sont informés que le nouvel adjoint technique aux services techniques débutera son poste le 1^{er} décembre 2026 avec la responsabilité du service technique de Massérac.

L'ATSEM a demandé à ne plus faire les heures de ménage l'après-midi à l'école et est remplacé par un agent nouvellement recruté.

L'agente de restauration et l'agente d'accueil sont actuellement en arrêt maladie.

- **Point sur le litige de la liaison douce avec tous les responsables du désordre et l'avocat de la mairie pour trouver un accord amiable le 29 octobre à 10 h à la mairie**

La pente du passage de la liaison douce entre la mairie et la salle d'archive a été mal calculée et quand il pleut, l'eau rentre dans la salle des archives.

- **Cimetière : assistance du CAUE44**

Plusieurs problématiques du cimetière sont en instance de réflexion : l'entretien des allées, l'accès aux prestataires de services, l'accès PMR et l'extension du columbarium et du cimetière.

Une convention gratuite est en cours de réflexion pour aider la mairie à réfléchir sur ces problématiques. Les membres du conseil donnent leur accord pour signer cette convention au besoin.

- **Obligation pour toutes les communes d'avoir un dispositif pour accueillir les usagers sourds ou malentendus à compter du 1^{er} Mars 2027**

Dossier à suivre et renseignements à prendre

- **Comité ferroviaire du Pays de Redon et Comité des Partenaires**

Mr le Maire informe qu'un comité ferroviaire va être créée au niveau de Redon Agglomération qui fera parti du comité des partenaires, instance officielle de Redon Agglomération pour les mobilités.

- **Achat petit véhicule utilitaire pour les services techniques 2 000 €**

Un Peugeot Partner d'occasion, en remplacement du Berlingo, a été acheté chez un professionnel et arrive demain.

- **Questions diverses**

- **Tour de Table**

Mr Régis CLAVIER informe les élus qu'un citoyen lui a demandé si la mairie donnait du raticide aux habitants de Massérac, sachant qu'une commune voisine le faisait.

Le dossier sera étudié lors de la prochaine réunion de conseil.

Mme Maria LETORT propose un devis d'animation du repas CCAS 2027 de 290 €, devis validé à l'unanimité.

Mr Bruno MASETTO demande s'il est normal qu'il n'ait pas été invité aux commissions communales dont il est membre. En réponse, aucune commission le concernant n'a eu de dossiers à travailler.

Séance close à 21 H